

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BROME-MISSISQUOI
VILLE DE SUTTON**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE SUTTON**

DATE : Lundi, le 16 janvier 2012

HEURE : 19 h 30

LIEU : Hôtel de ville

Séance à laquelle sont présents Madame la conseillère Dominique Parent et Messieurs les conseillers Charles Weldon, Louis Dandenault, Jules Piette et Sébastien Landry.

Monsieur le maire Pierre Pelland et Monsieur le conseiller Laval Perreault sont absents.

Le tout formant quorum et siégeant sous la présence de Monsieur Charles Weldon, maire suppléant.

Me Pierre Ménard, directeur général, et Me Jean-François D'Amour, notaire, greffier, sont présents à la séance.

Il y avait 17 personnes dans l'assistance.

2012-01-01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Louis Dandenault
Appuyé par Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit déclarée ouverte à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

2012-01-02

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 16
JANVIER AU 31 MARS 2012**

CONSIDÉRANT QU'un maire suppléant doit être nommé par le Conseil, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, afin d'exercer les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la Ville ou empêché de remplir les devoirs liés à sa charge pour la période du 16 janvier au 31 mars 2012 ;

Sur la proposition de Jules Piette
Appuyé par Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Monsieur Charles Weldon à titre de maire suppléant pour la période du 16 janvier au 31 mars 2012 afin d'exercer les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs liés à sa charge, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*.

2012-01-03

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil examinent l'ordre du jour de la présente séance.

Après délibérations,

Sur la proposition de Sébastien Landry

Appuyé par Jules Piette

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, tel que modifié, le varia demeurant ouvert :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
- 1.1 Nomination du maire suppléant pour la période du 16 janvier au 31 mars 2012
2. Adoption de l'ordre du jour
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 3.1 Séance ordinaire du 5 décembre 2011
 - 3.2 Séance extraordinaire du 12 décembre 2011
 - 3.3 Séance extraordinaire du 15 décembre 2011
 - 3.4 Séance extraordinaire du 19 décembre 2011, à 19h33
 - 3.5 Séance extraordinaire du 19 décembre 2011, à 20h31
 - 3.6 Séance extraordinaire du 22 décembre 2011
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 4.1 Réponses aux questions des séances précédentes
 - 4.2 Dossiers d'intérêt public - évolution
 - 4.3 Questions
5. **GESTION FINANCIÈRE**
 - 5.1 Examen et adoption des comptes à payer datée du 16 janvier 2012
 - 5.2 Dépôt du rapport des paiements effectués, y incluant le bordereau des paies, et ce pour la période du 1^{er} décembre au 30 décembre 2011
 - 5.3 Dépôt du rapport des dépenses autorisées pour la période du 1^{er} décembre au 30 décembre 2011
 - 5.4 Remboursement au fonds de roulement
 - 5.5 Automation RL Inc. – autorisation – virement de crédits budgétaires et de paiement
 - 5.6 Dépôt du certificat des crédits disponibles

- 5.7 Avis de motion : Règlement numéro 213 intitulé « Règlement imposant les taxes foncières générales et spéciales et les tarifs et compensations pour l'année 2012 »

6. URBANISME

6.1 DÉPÔT DES RAPPORTS MENSUELS DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR LES FINS D'APPLICATION DES INSTRUMENTS D'URBANISME :

6.1.1 Rapport comparatif mensuel, mois de décembre 2011 permis de construction/ rénovation/ réparation/ transformation, abattage d'arbres, captage des eaux souterraines

6.1.2 Rapport comparatif mensuel – permis généraux et permis de lotissement

6.2 ACCEPTATION DU DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME : séance ordinaire du 14 décembre 2011

6.3 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

6.3.1 Demande de *DM2011-022* - 172, chemin des Pignons (augmentation de la marge avant d'un bâtiment principal et diminution de la marge latérale d'un bâtiment secondaire)

Retrait 6.3.2 Demande de *DM2011-023* – lot 915-11, chemin des Pinsons (diminution de la superficie, de la largeur et de la profondeur minimales d'un lot projeté)

6.3.3 Demande de *CPTAQ2011-006* – lots P-1258 et P-1259, chemin Benoit (coupe d'arbres dans une érablière)

6.3.4 Retour de demande de *UC2011-006* – lot 1487, chemin Rosenberry (création d'un chemin à l'extérieur du périmètre urbain)

6.4 Retiré

6.5 Embauche d'un chef inspecteur

6.6 Nomination de la chef inspectrice comme fonctionnaire désigné

7. TRAVAUX PUBLICS

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE - AUTRES :

Retrait (voir 1.1) 8.1 Nomination du maire suppléant pour la période du 16 janvier 2012 au 31 mars 2012

8.2 Structure salariale des cadres 2012

- 8.3 Ajustements salariaux des employés cadres
- 8.4 Taux applicable pour frais de déplacement
- 8.5 Contrat d'entretien ménager et de surveillance du gymnase de l'École de Sutton
- 8.6 Reconnaissance des acquis et des compétences : Techniques d'intervention en loisir – Cégep de Rivière-du-Loup
- 8.7 Demande de résolution : dépenses relatives à deux formations
- 8.8 Dépôt du certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 204-1 intitulé « Règlement abrogeant le règlement numéro 537 de l'ancienne Ville de Sutton »
- 8.9 Dépôt du certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 206-1 intitulé « Règlement abrogeant le règlement numéro 169 de Ville de Sutton et abrogent les règlements numéros 587 et 589 de l'ancien Canton de Sutton »

9. DIVERS

- 9.1 Demande de subvention au programme d'aide financière « Emplois d'été Canada »

10. CORRESPONDANCE

11. VARIA

- Ajout** 11.1 Avis de motion : Règlement numéro 214 intitulé « Règlement remplaçant les règlements d'emprunts numéros 185-1 tel qu'amendé, 185-2 et 212, relatifs à la mise aux normes des installations d'eau potable – usine en montagne – et décrétant l'achat d'un système de traitement, des travaux de construction ainsi que la surveillance des travaux pour des dépenses et un emprunt s'élevant à DEUX MILLIONS SOIXANTE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT DOLLARS ET VINGT-SIX CENTS (2 060 698,26 \$) »
- Ajout** 11.2 Autorisation de paiement des honoraires de Monsieur Jean Perreault

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité

2012-01-04

EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2011 au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire lecture, le tout en conformité avec la Loi ;

Sur la proposition de Jules Piette
Appuyé par Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2011 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

2012-01-05

EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2011 au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire lecture, le tout en conformité avec la Loi ;

Sur la proposition de Sébastien Landry
Appuyé par Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2011 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

2012-01-06

EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2011 au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire lecture, le tout en conformité avec la Loi ;

Sur la proposition de Sébastien Landry
Appuyé par Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2011 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

2012-01-07

EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2011, À 19H33

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2011, à 19h33, au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire lecture, le tout en conformité avec la Loi ;

Sur la proposition de Dominique Parent
Appuyé par Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2011, à 19h33, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

2012-01-08

EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2011, À 20H31

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2011, à 20h31, au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire lecture, le tout en conformité avec la Loi ;

Sur la proposition de Dominique Parent
Appuyé par Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2011, à 20h31, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

2012-01-09

EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2011, au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire lecture, le tout en conformité avec la Loi ;

Sur la proposition de Jules Piette
Appuyé par Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2011 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Certaines questions sont posées aux membres du Conseil.

2012-01-10

EXAMEN ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DATÉE DU 16 JANVIER 2012

Les membres du Conseil examinent la liste des comptes à payer datée du 16 janvier 2012 et dont le total s'élève à SIX CENT DIX MILLE CENT SOIXANTE-NEUF DOLLARS ET SOIXANTE-DIX-SEPT CENTS (610 169,77 \$) ;

Sur la proposition de Louis Dandenault
Appuyé par Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le paiement des factures énumérées dans la liste des comptes à payer datée du 16 janvier 2012 et dont le total s'élève à SIX CENT DIX MILLE CENT SOIXANTE-NEUF DOLLARS ET SOIXANTE-DIX-SEPT CENTS (610 169,77 \$).

Adoptée à l'unanimité

**DÉPÔT DU RAPPORT DES PAIEMENTS EFFECTUÉS, Y INCLUANT
LE BORDEREAU DES PAIES, ET CE, POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER}
DÉCEMBRE AU 30 DÉCEMBRE 2011**

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport des paiements effectués, y incluant le bordereau des paies, conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement no 194 tel qu'amendé par le règlement no 199, et ce, pour la période du 1^{er} décembre au 30 décembre 2011.

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES ET CE, POUR
LA PÉRIODE DU 1^{ER} DÉCEMBRE AU 30 DÉCEMBRE 2011**

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport des dépenses autorisées, conformément aux dispositions de l'article 9.6 du règlement no 194 tel qu'amendé par le règlement no 199, et ce, pour la période du 1^{er} décembre au 30 décembre 2011.

2012-01-11

REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT

Sur la proposition de Jules Piette
Appuyée par Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

DE REMBOURSER un montant de CENT TRENTE-DEUX MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-ONZE DOLLARS ET DIX-SEPT CENTS (132 791,17 \$) au fonds de roulement pour les emprunts indiqués au tableau annexé aux présentes.

Fonds de roulement

Résolution	Dépense autorisée	Solde au 2010-12-31	Remb. 2011	Emprunt 2011	Solde 2011-04-30	Solde non engagé	Budget 2012
						409 400,00 \$	
2004-02-104	Tracteur/souffleuse	- \$ -	- \$		- \$		- \$
2006-02-103	Achat terrain	5 401,25\$	5 401,25\$		- \$		5 401,25\$
2006-10-	Dépenses caserne	19 768,94\$	19 768,94\$		- \$		19 768,96\$
2007-05-248	Camion voirie	15 317,24\$	7 658,64\$		7 658,60\$		7 658,60\$
2007-08-412	Génératrice	16 211,94\$	8 105,96\$		8 105,98\$		8 105,96\$
2007-09-452	Informatique	12 228,45\$	6 308,62\$		5 919,83\$		6 308,62\$
2007-11-557	Chargeur	31 050,46\$	15 525,23\$		15 525,23\$		15 525,23\$
2008-02-81	Camion ordures	38 427,35\$	12 809,12\$		25 618,23\$		12 809,12\$
2008-02-82	Benne ordures	28 829,80\$	9 609,94\$		19 219,86\$		9 609,94\$
2009-05-204	Remorque plate-forme	18 057,42\$	4 514,35\$		13 543,07\$		4 514,35 \$
2009-05-241	Piscine	17 511,76\$	5 837,26 \$		11 674,50\$		5 837,26\$
2009-06-272	Tamiseur	69 212,60\$	17 303,15\$		51 909,45\$		17 303,15\$
2009-06-250	Camionnette ¾			29 884,66 \$	29 884,66\$		5 976,33\$
2011-07-338	Chargeuse rétrocaveuse			69 712,00 \$	69 712,00 \$		13 972,40 \$
		272 017,21\$	112 842,46\$	99 596,66\$	258 771,41\$	150 628,59 \$	132 791,17\$

Adoptée à l'unanimité

2012-01-12

**AUTOMATION R.L. INC. : AUTORISATION DE VIREMENT DE
CRÉDITS BUDGÉTAIRES ET DE PAIEMENT**

Sur la proposition de Dominique Parent
Appuyée par Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER un virement de crédits budgétaires (2011) du poste 02 413 00 521 entretien aqueduc au poste 03 600 00 000 – achat et installation d'un débitmètre au réservoir Highland;

D'AUTORISER le paiement de la facture no 5257, au montant de SEPT MILLE QUATRE CENT ONZE DOLLARS ET QUARANTE-NEUF CENTS (7 411,49 \$) à Automation R.L. Inc. pour les ajouts au projet de débitmètre.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DU CERTIFICAT DES CRÉDITS DISPONIBLES

Les membres du Conseil prennent connaissance du certificat de crédits budgétaires disponibles pour l'année 2012.

Certificat de crédits disponibles

Je soussignée certifie que la municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses ci-dessous :

Description de la dépense	Montant	Total
Conseil municipal		
Rémunération élus	100 020.00 \$	
Bénéfices marginaux	5 620.00 \$	
Frais de déplacement - élus	2 550.00 \$	
Frais de poste – élus	3 000.00 \$	
Téléphones – élus	740.00 \$	
Internet – élus	160.00 \$	
Communications - élus	4 200.00 \$	
Informatique – élus	855.00 \$	
Assurances – élus	1 440.00 \$	
		118 585.00
Application de la Loi		
Services juridiques cour municipale	5 500.00 \$	
Cotisation – cour municipale	2 500.00 \$	
		8 000.00 \$
Gestion financière et administrative		
Salaires	184 580.00 \$	
Bénéfices marginaux	42 165.00 \$	
Frais de déplacements	130.00 \$	
Frais de poste – gestion financière	7 125.00 \$	
Fret et messageries	200.00 \$	
Téléphones – gestion financière	2 215.00 \$	
Internet – gestion financière	480.00 \$	
Informatique – gestion financière	3 595.00 \$	
Assurances – gestion financière	2 200.00 \$	
Location équipements /ameublement	865.00 \$	
		243 555.00 \$

Greffe		
Salaires – greffe	137 950.00 \$	
Bénéfices marginaux - greffe	30 605.00 \$	
Frais de déplacement - greffe	4 850.00 \$	
Frais de poste - greffe	3 000.00 \$	
Fret et messageries- greffe	140.00 \$	
Téléphones – greffe	2 220.00 \$	
Internet – greffe	575.00 \$	
Informatique - greffe	6 175.00 \$	
Assurances - greffe	1 740.00 \$	
Location équipements, ameublement de bureau	850.00 \$	
		188 120.00 \$
Évaluation		
Quote-part MRC	127 721.00 \$	
		127 721.00 \$
Administration générale		
Salaires administration générale	119 025.00 \$	
Bénéfices marginaux – adm. générale	18 452.00 \$	
Frais de déplacements – adm. générale	2 012.00 \$	
Frets et messageries – adm. générale	100.00 \$	
Téléphones – administration générale	900.00 \$	
Internet – administration générale	170.00 \$	
Communications – adm. générale	1 138.00 \$	
Informatique – administration générale	1 500.00 \$	
Assurances – administration générale	8 875.00 \$	
Contrat entretien ménager	15 300.00 \$	
Chauffage hôtel de ville	3 000.00 \$	
Électricité hôtel de ville	8 303.00 \$	
Quote-part MRC	60 304.00 \$	
		239 079.00 \$
Sécurité publique		
Surêté du Québec	1 076 712.00 \$	
Quote-part MRC	2 500.00 \$	
		1 079 212.00 \$
Protection contre l'incendie		
Salaires	177 405.00 \$	
Bénéfices marginaux	19 185.00 \$	
Frais de déplacements	1 625.00 \$	
Frets et messageries	600.00 \$	
Téléphones	2 640.00 \$	
Internet	257.00 \$	
Communications	13 680.00 \$	
Informatique	2 665.00 \$	
Assurances	16 500.00 \$	
Autres municipalités	4 500.00 \$	
Essence & huile	6 000.00 \$	
Huile à chauffage	4 500.00 \$	

Électricité	5 200.00 \$	
Quote-part MRC	5 292.00 \$	
Immatriculation	6 400.00 \$	
		266 449.00 \$
Sécurité civile		
Frais de déplacements	1 500.00 \$	
		1 500.00 \$
Premiers répondants		
Salaires	18 620.00 \$	
Bénéfices marginaux	3 090.00 \$	
Frais de déplacements	5 100.00 \$	
Frais de poste	450.00 \$	
Communications (licence radios)	375.00 \$	
Assurances	1 510.00 \$	
Immatriculation	650.00 \$	
Essence et huile	4 200.00 \$	
		33 995.00 \$
Voirie municipale		
Salaires	515 204.00 \$	
Bénéfices marginaux	150 092.00 \$	
Frais de déplacements	2 200.00 \$	
Frais de poste	1 000.00 \$	
Frets et messageries	2 000.00 \$	
Téléphones	4 560.00 \$	
Internet	591.00 \$	
Communications	3 600.00 \$	
Informatique	1 920.00 \$	
Assurances	24 345.00 \$	
Buanderie	4 595.00 \$	
Services reçus (499)	1 600.00 \$	
Location terrain	1 400.00 \$	
Essence et huile	100 000.00 \$	
Huile à chauffage	5 740.00 \$	
Électricité	7 665.00 \$	
Immatriculation	9 100.00 \$	
Infractions	2 000.00 \$	
		837 612.00 \$
Déneigement		
Salaires	162 662.00 \$	
Bénéfices marginaux	31 885.00 \$	
Frets et messageries	600.00 \$	
Contrats enlèvement de la neige	125 000.00 \$	
Assurances	19 300.00 \$	
Essence et huile	70 000.00 \$	
Huile à chauffage	8 610.00 \$	
Électricité	3 835.00 \$	
Immatriculation	10 630.00 \$	
		432 522.00 \$

Éclairage de rues		
Électricité	27 000.00 \$	
		27 000.00 \$
Circulation et stationnement		-\$
Transport collectif		
Transport adapté	16 302.00 \$	
		16 302.00 \$
Réseaux de distribution de l'eau		
Salaires	59 730.00 \$	
Bénéfices marginaux	7 205.00 \$	
Frais de déplacements	260.00 \$	
Frais de poste	300.00 \$	
Frets et messageries	200.00 \$	
Téléphones	3 795.00 \$	
Internet	150.00 \$	
Cellulaire	900.00 \$	
Autres services professionnels	13 000.00 \$	
Assurances	23 350.00 \$	
Essence & huile	3 575.00 \$	
Huile à chauffage	5 100.00 \$	
Électricité	44 500.00 \$	
Immatriculation	312.00 \$	
		162 377.00 \$
Eaux usées		
Salaires	19 890.00 \$	
Bénéfices marginaux	4 480.00 \$	
Téléphones	1 250.00 \$	
Assurance	5 375.00 \$	
Essence & huile	1 600.00 \$	
Électricité	28 387.00 \$	
Immatriculation	168.00 \$	
		61 150.00 \$
Réseaux d'égouts		
Assurances	65.00 \$	
		65.00 \$
Déchets domestiques		
Salaires	95 830.00 \$	
Bénéfices marginaux	21 690.00 \$	
Frais de poste	850.00 \$	
Assurances	3 115.00 \$	
Enfouissement	120 000.00 \$	
Essence et huile	18 000.00 \$	
Quote-part MRC	18 027.00 \$	
Immatriculation	460.00 \$	
		277 972.00 \$
Recyclage		

Salaires	63 760.00 \$	
Bénéfices marginaux	14 465.00 \$	
Frais de déplacements	150.00 \$	
Frais de poste	450.00 \$	
Assurances	2 825.00 \$	
Essence et huile	18 000.00 \$	
Immatriculation	460.00 \$	
		100 110.00 \$
Logement social		
Participation OMH	7 500.00 \$	
Villas des Monts	7 500.00 \$	
Contributions santé – Hôpital BMP	3 032.00 \$	
		18 032.00 \$
Urbanisme		
Salaires	243 855.00 \$	
Bénéfices marginaux	53 556.00 \$	
Frais de déplacements	5 900.00 \$	
Frais de poste	2 000.00 \$	
Téléphones	3 120.00 \$	
Internet	785.00 \$	
Cellulaire	2 040.00 \$	
Informatique	9 500.00 \$	
Assurances	3 400.00 \$	
MRC Abattage d'arbres	8 000.00 \$	
Location équipement-ameublement	1 865.00 \$	
Quote-part MRC aménagement	37 692.00 \$	
		371 713.00 \$
Développement		
Quote-part MRC CLD	120 045.00 \$	
		120 045.00 \$
Patinoires		
Salaires	9 753.00 \$	
Bénéfices marginaux	1 515.00 \$	
Assurances	200.00 \$	
Services reçus patinoire	3 640.00 \$	
		15 108.00 \$
Piscine		
Salaires	48 875.00 \$	
Bénéfices	6 270.00 \$	
Frets et messageries	100.00 \$	
Téléphones	465.00 \$	
Assurances	1 490.00 \$	
Chauffage	4 250.00 \$	
		61 450.00 \$
Parcs et terrains de jeux		
Salaires	32 455.00 \$	

Bénéfices marginaux	6 010.00 \$	
Assurances	600.00 \$	
Électricité	7 425.00 \$	
		46 490.00 \$
Autres activités de loisirs		
Salaires	43 925.00 \$	
Bénéfices marginaux	9 685.00 \$	
Frais de déplacements	720.00 \$	
Frais de poste	800.00 \$	
Téléphones	1 872.00 \$	
Internet	157.00 \$	
Informatique	960.00 \$	
Assurances	1 085.00 \$	
Entente intermunicipale-Cowansville	48 000.00 \$	
Loyer : gymnase	7 800.00 \$	
		115 004.00 \$
CCCJS		
Salaires	3 435.00 \$	
Bénéfices marginaux	665.00 \$	
Système alarme	130.00 \$	
Assurances	4 200.00 \$	
Entretien ménager	1 600.00 \$	
Huile à chauffage	18 600.00 \$	
Électricité	4 700.00 \$	
		33 330.00 \$
Bibliothèque		
Salaires	23 165.00 \$	
Bénéfices marginaux	6 575.00 \$	
Frais de déplacements	525.00 \$	
Frais de poste	25.00 \$	
Frets et messageries	25.00 \$	
Téléphones	1 140.00 \$	
Informatique	4 500.00 \$	
Assurances	1 160.00 \$	
Cotisations abonnements	20 000.00 \$	
		57 115.00 \$
Musée		
Salaires	4 615.00 \$	
Bénéfices marginaux	1 115.00 \$	
Téléphones	1 200.00 \$	
Internet	1 200.00 \$	
Système alarme	130.00 \$	
Assurances	2 150.00 \$	
Entretien ménager	1 600.00 \$	
Huile à chauffage	4 300.00 \$	
Électricité	1 220.00 \$	
		17 530.00 \$

Autres activités culturelles		
Salaires	46 560.00 \$	
Bénéfices marginaux	9 870.00 \$	
Frais de déplacements	1 200.00 \$	
Téléphones	735.00 \$	
Internet	160.00 \$	
Informatique	960.00 \$	
Assurances	815.00 \$	
		60 300.00 \$
Frais de financement		
Intérêts municipalité	317 396.00 \$	
Frais d'émission	29 360.00 \$	
Intérêts sur emprunt temporaire	10 000.00 \$	
Remboursement intérêts taxes	1 000.00 \$	
Remboursement capital	1 128 000.00 \$	
		1 485 756.00\$
Remboursement du fonds de roulement	132 792.00	
		132 792.00 \$
		6 755 991.00 \$

Signé à Sutton ce 9^{ème} jour de janvier 2012

Suzanne Lessard

Adoptée à l'unanimité

2012-01-13

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 213 INTITULÉ « RÈGLEMENT IMPOSANT LES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET LES TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2012 »

AVIS DE MOTION est donné par Madame la conseillère Dominique Parent qu'à une prochaine séance du conseil, elle ou un autre membre du conseil présentera pour adoption le règlement numéro 213 intitulé « Règlement imposant les taxes foncières générales et spéciales et les tarifs et compensations pour l'année 2012 ».

Demande de dispense de lecture est demandée en même temps que l'avis de motion.

DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF MENSUEL, MOIS DE DÉCEMBRE 2011 : PERMIS DE CONSTRUCTION / RÉNOVATION / RÉPARATION / TRANSFORMATION, D'ABATTAGE D'ARBRES ET DE CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport comparatif mensuel du mois de décembre 2011 des permis de construction / rénovation / réparation / transformation, d'abattage d'arbres et de captage des eaux souterraines, soumis par Mme Julie Nguyen, conseillère en urbanisme.

DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF MENSUEL – PERMIS GÉNÉRAUX ET PERMIS DE LOTISSEMENT

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport comparatif mensuel des permis généraux et des permis de lotissement, du mois de décembre 2011, soumis par Mme Julie Nguyen, conseillère en urbanisme.

2012-01-14

ACCEPTATION DU DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME : SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2011

Les membres du conseil prennent connaissance du procès-verbal du Comité consultatif de la séance ordinaire du 14 décembre 2011 ;

Sur la proposition de Sébastien Landry
Appuyé par Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2011 du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

2012-01-15

DEMANDE DE DM2011-022 : 172, CHEMIN DES PIGNONS (AUGMENTATION DE LA MARGE AVANT D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL ET DIMINUTION DE LA MARGE LATÉRALE D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE)

CONSIDÉRANT QU'une demande DM2011-022 ait été faite par Mme Françoise Loïselle-Lemieux et M. Michel Lemieux pour la diminution de la marge avant minimale d'un bâtiment principal existant et pour la diminution de la marge latérale d'un bâtiment accessoire existant au 172, chemin des Pignons, zone A-05 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à régulariser une situation existante, soit l'implantation du bâtiment principal à 9,65 m de la marge avant, de même que l'implantation du bâtiment secondaire à 0,3 m de la marge latérale, tel que montré au certificat de localisation de M. Robert Fournier, arpenteur-géomètre, en date du 16 novembre 2011, minute 2109 ;

CONSIDÉRANT que le *Règlement de zonage no 115-2* prescrive une marge avant minimale de 10 mètres pour un bâtiment principal et une marge latérale de 1,5 mètre pour un bâtiment accessoire ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 1189-9, voisin à l'ouest, soit un espace de terrain non-aménagé ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment accessoire soit sur des dalles de béton ;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement cause un préjudice au demandeur ;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'octroyer la dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, dans leurs droits de propriété ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme juge que la demande de dérogation soit considérée comme mineure et ce, en lien avec l'usage existant ;

Sur la proposition Sébastien Landry
Appuyé Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (11-12-171) et **d'approuver** la demande DM2011-022 au 172, chemin des Pignons, faite par Mme Françoise Loïselle-Lemieux et M. Michel Lemieux pour la diminution de la marge avant minimale d'un bâtiment principal existant **et de refuser** la demande pour la diminution de la marge latérale d'un bâtiment accessoire existant, afin que ce dernier soit déplacé conformément à la marge minimale prescrite au *Règlement de zonage 115-2*.

Adoptée à l'unanimité

2012-01-16

DEMANDE DE CPTAQ2011-006 : LOTS P-1258 ET P-1259, CHEMIN BENOIT (COUPE D'ARBRES DANS UNE ÉRABLIÈRE)

CONSIDÉRANT QUE la demande de CPTAQ2011-006 ait été déposée par Mme Marita Ensio Robinson et M. Paul Robinson pour une coupe d'érables dans une érablière sur les lots P-1258 et P-1259, zone A-01 ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale du lot soit de 49,66 hectares ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie visée par la coupe soit de 42,5 hectares ;

CONSIDÉRANT QUE le prélèvement sera de 33% des tiges commerciales ou de 35% de la surface terrière ;

CONSIDÉRANT QUE les arbres qui seront coupés seront identifiés sur le terrain conformément à la décision de la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QUE les critères de sélection des tiges martelés soient basés sur le guide *Défaut externes et indices de la carie des arbres du MRNF* ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y ait pas eu de travaux de récolte sur les lots P-1258 et P-1259 au cours des cinq dernières années ;

CONSIDÉRANT QUE l'érablière ne soit pas en production et qu'il y ait présence d'anciens sentiers de débardage qui seront réutilisés ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC ait fourni un avis de conformité pour ladite demande d'abattage d'arbres no SU2011-13 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés respectent le *Règlement de zonage 115-2* ;

Sur la proposition Sébastien Landry
Appuyé par Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (11-12-173) et **d'approuver** la demande de CPTAQ2011-006, faite par Mme Marita Ensio Robinson et M. Paul Robinson pour une coupe d'érables dans une érablière sur les lots P-1258 et P-1259, zone A-01 et ce, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2012-01-17

RETOUR DE DEMANDE DE UC2011-006 : LOT 1487, CHEMIN ROSEBERRY (CRÉATION D'UN CHEMIN À L'EXTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN)

CONSIDÉRANT QU'une demande UC2011-006 ait été faite par M. Wilson Burnett Muir pour la construction d'un chemin sur le lot P-1487, chemin Rosenberry, zone RUR-03 ;

CONSIDÉRANT les plans de M. Claude Migué, arpenteur-géomètre, en date du 5 octobre 2011, minute 14669 ;

CONSIDÉRANT QUE le chemin projeté ait une longueur totale de 440 mètres ;

CONSIDÉRANT le chemin projeté ait une emprise de 15,24 m ;

CONSIDÉRANT QUE la pente naturelle varie entre 0,04% et 14,67% ;

CONSIDÉRANT QUE le tracé proposé soit carrossable sur une distance de 290 m ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à prolonger ce tracé sur une distance de 150 m pour créer un nouveau chemin, afin d'accéder à un lot projeté ;

CONSIDÉRANT QUE le tracé de la rue projetée ne favorise pas l'accès au plus grand nombre de propriétés de manière à ne pas multiplier l'implantation des rues ;

CONSIDÉRANT QUE le tracé de la rue projetée et les constructions projetées ne seront pas situées à proximité des réseaux routiers existants, ce qui fait en sorte de ne pas favoriser leur viabilisation ;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne recherche pas une implantation à une distance n'excédant pas 300 mètres du réseau routier existant desservant le site ;

CONSIDÉRANT QUE le tracé proposé n'évite pas la création d'un réseau sans issue ;

Sur la proposition Sébastien Landry

Appuyé par Dominique Parent

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (11-12-170) et **de refuser** la demande de UC2011-006, faite par M. Wilson Burnett Muir, pour la construction d'un chemin à l'extérieur du périmètre urbain, sur le lot P-1487, chemin Rosenberry et ce, tel que soumis.

D'INFORMER le requérant que sa demande serait recevable aux conditions suivantes :

1. Il devra s'assurer que le lot projeté soit adjacent au chemin Rosenberry;
2. La largeur dudit lot pourrait être inférieure à celle requise en vertu de la réglementation en vigueur et pourrait faire l'objet d'une dérogation mineure en ce sens;
3. En contrepartie de la dérogation mineure qui pourrait être accordée, le requérant devrait prévoir une servitude assurant la protection de la partie de l'immeuble située à proximité du cours d'eau ;
4. Le requérant devra accéder son immeuble par un accès privé dont les caractéristiques (largeur, pente et fondations) seront adéquates pour assurer le passage d'un véhicule d'urgence, notamment un véhicule du service d'Incendie.

Adoptée à l'unanimité

2012-01- 18

EMBAUCHE D'UN CHEF INSPECTEUR

CONSIDÉRANT QUE le Conseil avait auparavant décidé d'embaucher un chef inspecteur au service d'urbanisme et d'aménagement du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le poste de chef inspecteur a été affiché dans les sites spécialisés du domaine municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et le directeur du service d'urbanisme et d'aménagement du territoire ont fait part de leur recommandation suivant la tenue d'entrevues auprès de quatre candidats ;

Sur la proposition de Sébastien Landry

Appuyé par Jules Piette

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER Madame Véronique Sauvé à titre de chef inspecteur, à compter du 30 janvier 2011, aux conditions suivantes :

-salaire annuel CINQUANTE-DEUX MILLE DOLLARS (52 000\$);

-vacances annuelles 2012 et suivantes : 3 semaines

D'ASSUJETTIR Mme Sauvé à une période de probation de six (6) mois à compter de la date d'embauche.

DE VERSER au REER collectif une contribution de 5% du salaire régulier de Mme Sauvé applicable après la période de probation de six (6) mois.

DE PAYER toutes les cotisations de la COMBEQ pour Mme Sauvé.

QUE les conditions incluses dans le document intitulé « Conditions de travail des employé(e)s cadres de Ville de Sutton », daté du 13 janvier 2003, incluant toute modification ultérieure acceptée par les cadres s'appliquent audit poste.

Adoptée à l'unanimité

2012-01-19

NOMINATION DE LA CHEF INSPECTRICE COMME FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sutton a engagé Mme Véronique Sauvé au poste de chef inspectrice au Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sauvé débutera son emploi pour la Ville, le 30 janvier 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sauvé devra, dans l'exercice de ses fonctions, administrer et appliquer la réglementation d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 du Règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Sutton numéro 73, le conseil peut nommer une fonctionnaire désignée chargée de l'administration et de l'application dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 2.1 du Règlement de zonage numéro 115-2, le conseil peut nommer une fonctionnaire désignée chargée de l'application dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 2.1 du Règlement de lotissement numéro 116-1, le conseil peut nommer une fonctionnaire désignée chargée de l'application dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 2.1 du Règlement de construction de la Ville de Sutton numéro 117, le conseil peut nommer une fonctionnaire désignée chargée de l'application dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 2.1 du Règlement sur les permis et certificats de la Ville de Sutton numéro 118, le conseil peut nommer une fonctionnaire désignée chargée de l'application dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1.2.1 du Règlement concernant les dérogations mineures de la Ville de Sutton numéro 119, son application relève d'un ou d'une fonctionnaire désignée ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1.3.1 du Règlement portant sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) numéro 120, son administration et son application relèvent d'un ou d'une fonctionnaire désignée ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 du Règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale des secteurs de moyenne altitude (PIIA) numéro 180, le conseil peut nommer une fonctionnaire désignée chargée de l'administration et de l'application dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1.3.1 du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 188, le conseil peut nommer une fonctionnaire désignée chargée de l'application dudit règlement ;

Sur la proposition de Dominique Parent

Appuyé par Sébastien Landry

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Mme Véronique Sauvé, à compter du 30 janvier 2012, comme fonctionnaire désignée chargée de l'application et de l'administration des règlements suivants :

1. Le Règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Sutton numéro 73 ;
2. Le Règlement de zonage numéro 115-2 ;
3. Le Règlement de lotissement numéro 116-1 ;
4. Le Règlement de construction de la Ville de Sutton numéro 117 ;
5. Le Règlement sur les permis et certificats de la Ville de Sutton numéro 118 ;
6. Le Règlement concernant les dérogations mineures de la Ville de Sutton numéro 119 ;
7. Le Règlement portant sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) numéro 120 ;
8. Le Règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale des secteurs de moyenne altitude (PIIA) numéro 180 ;
9. Le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 188.

Adoptée à l'unanimité

2012-01-20

STRUCTURE SALARIALE DES CADRES 2012

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général afin d'établir et mettre en place une structure salariale pour les cadres municipaux ;

CONSIDÉRANT le marché salarial pour des postes comparables dans des villes ayant des budgets et des populations comparables ;

Sur la proposition de Sébastien Landry
Appuyé par Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la structure salariale telle que recommandée par le directeur général.

Adoptée à l'unanimité

2012-01-21

AJUSTEMENTS SALARIAUX DES EMPLOYÉS CADRES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté préalablement la structure salariale pour 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire procéder à des ajustements salariaux afin de se conformer à la structure salariale 2012 préalablement adoptée et tenant compte des recommandations du directeur général;

Sur la proposition de Dominique Parent
Appuyé par Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

Que le salaire du directeur général soit majoré de 4 777\$ afin qu'il soit classifié à l'échelon 1 de la classe 1 de la structure salariale, à compter du 1^{er} janvier 2012;

Que le salaire de la trésorière adjointe soit majoré de 2 562\$ afin qu'il soit classifié à l'échelon 2 de la classe 5 de la structure salariale à compter du 1^{er} janvier 2012;

Que le salaire de la technicienne en eau soit majoré de 4 249\$ afin qu'il soit classifié à l'échelon 3 de la classe 5 de la structure salariale à compter du 1^{er} janvier 2012;

Que le salaire de la coordonnatrice en loisir soit majoré de 1 812\$ afin qu'il soit classifié à 80% de l'échelon 1 de la classe 5 de la structure salariale à compter du 1^{er} janvier 2012;

Que les salaires du greffier, de la trésorière, du contremaître des travaux publics, de la conseillère en urbanisme, du coordonnateur prévention-incendie et de la coordonnatrice à la bibliothèque soient augmentés de 2% à compter du 1^{er} janvier 2012 et procéder ultérieurement à un ajustement rétroactif si le taux d'I.P.C. du Québec au 31 décembre 2011 est supérieur à 2% jusqu'à un maximum d'augmentation salariale de 3%.

Adoptée à l'unanimité

2011-02-22

TAUX APPLICABLE POUR LES FRAIS DE DÉPLACEMENT

CONSIDÉRANT QUE les dépenses encourues pour les frais de déplacement pour tous les services municipaux de la Ville de Sutton ;

CONSIDÉRANT QUE le taux des frais de déplacement n'a pas été modifié depuis 2006 ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier le taux à la hausse vu l'augmentation des frais et des dépenses reliées à l'usage d'un véhicule personnel pour le compte de la Ville de Sutton;

Sur la proposition de Sébastien Landry
Appuyé par Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

DE REMPLACER la résolution numéro 2006-11-589 par la présente et de fixer le taux des frais de déplacement à cinquante-deux cents (0,52 \$) du kilomètre parcouru.

Adoptée à l'unanimité

2012-01-23

CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER ET DE SURVEILLANCE DU GYMNASSE DE L'ÉCOLE DE SUTTON

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire renouveler le contrat avec M. Gilles Longpré pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Sur la proposition de Jules Piette
Appuyé par Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

DE RENOUELER le contrat entre la Ville de Sutton et M. Gilles Longpré pour l'entretien ménager et la surveillance du gymnase de l'école de Sutton pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 au taux horaire de SEIZE DOLLARS (16,00 \$) et aux conditions décrites dans le contrat;

ET QUE le greffier soit et est autorisé à signer un contrat avec M. Gilles Longpré.

Adoptée à l'unanimité

2012-01-24

RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES : TECHNIQUES D'INTERVENTION EN LOISIR – CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP

CONSIDÉRANT l'expérience et le cheminement parcouru par Mme Nathalie Mireault à titre de coordonnatrice dans le domaine des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Nathalie Mireault désire améliorer ses connaissances et s'ouvrir à des nouvelles perspectives ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Nathalie Mireault désire acquérir un diplôme officiel en Techniques d'intervention en loisir ;

Sur la proposition de Dominique Parent
Appuyé par Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement des frais reliés à la formation continue au Cégep de Rivière-du-Loup, pour Mme Nathalie Mireault, au montant de TROIS CENT QUARANTE-HUIT DOLLARS (348,00 \$).

Adoptée à l'unanimité

2012-01-25

DEMANDE DE RÉOLUTION : DÉPENSES RELATIVES À DEUX FORMATIONS

CONSIDÉRANT QUE Mme Nathalie Mireault désire améliorer ses connaissances et s'ouvrir à de nouvelles perspectives ;

Sur la proposition de Dominique Parent
Appuyé par Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement des frais relatifs à l'hébergement et les frais de déplacement par autobus, conformément à la politique de la Ville, sur présentation des pièces justificatives pour les deux formations suivantes à l'École de technologie supérieure à Montréal :

- 12 et 13 janvier 2012 : « Gestion de projets : concept et savoir-faire » ;
- 23 et 24 janvier 2012 : « Gestion du stress, du temps et des énergies ».

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DU CERTIFICAT SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 204-1 INTITULÉ « RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 537 DE L'ANCIENNE VILLE DE SUTTON »

Le directeur général et greffier adjoint dépose le certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 204-1 intitulé « Règlement abrogeant le règlement numéro 537 de l'ancienne Ville de Sutton ».

DÉPÔT DU CERTIFICAT SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 206-1 INTITULÉ « RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 169 DE VILLE DE SUTTON ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 587 ET 589 DE L'ANCIEN CANTON DE SUTTON »

Le directeur général et greffier adjoint dépose le certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 206-1 intitulé « Règlement abrogeant le règlement numéro 169 de Ville de Sutton et abrogeant les règlements numéros 587 et 589 de l'ancien Canton de Sutton ».

2012-01-26

DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE « EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA »

CONSIDÉRANT QUE le programme vise à aider les jeunes à surmonter les obstacles à l'emploi ;

CONSIDÉRANT QUE le programme leur permette d'acquérir un large éventail de compétences, de connaissances et d'expériences de travail dont ils ont besoin pour participer au marché du travail ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière peut être octroyée pour couvrir la totalité ou une portion des coûts associés à des activités de gestion et de prestation ;

Sur la proposition de Jules Piette
Appuyé par Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise Mme Nathalie Mireault à remplir et signer, au nom de la Municipalité, le formulaire d'administration au programme « Emplois d'été Canada, 2012 ».

2012-01-27

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 214 INTITULÉ « RÈGLEMENT REMPLACANT LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS NUMÉROS 185-1 TEL QU'AMENDÉ, 185-2 ET 212, RELATIFS À LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE – USINE EN MONTAGNE - ET DÉCRÉTANT L'ACHAT D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT, DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT S'ÉLEVANT À DEUX MILLIONS SOIXANTE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT DOLLARS ET VINGT-SIX CENTS (2 060 698,26 \$) »

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Jules Piette qu'à une prochaine séance du conseil, il ou un autre membre du conseil présentera pour adoption le règlement numéro 214 intitulé « Règlement remplaçant les règlements d'emprunts numéros 185-1 tel qu'amendé, 185-2 et 212, relatifs à la mise aux normes des installations d'eau potable – usine en montagne - et décrétant l'achat d'un système de traitement, des travaux de construction ainsi que la surveillance des travaux pour des dépenses et un emprunt s'élevant à DEUX MILLIONS SOIXANTE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT DOLLARS ET VINGT-SIX CENTS (2 060 698,26\$) ».

Ledit règlement a pour objet de remplacer les règlements d'emprunts numéros 185-1 tel qu'amendé, 185-2 et 212, relatifs à la mise aux normes des installations d'eau potable – usine en montagne - et décréter l'achat d'un système de traitement, des travaux de construction ainsi que la surveillance des travaux pour des dépenses et un emprunt s'élevant à DEUX MILLIONS SOIXANTE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT DOLLARS ET VINGT-SIX CENTS (2 060,698,26 \$).

Demande de dispense de lecture est demandée en même temps que l'avis de motion.

2012-01-28

AUTORISATION DE PAIEMENT DES HONORAIRES DE MONSIEUR JEAN PERREAULT

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a mandaté, suivant la résolution numéro 2011-08-371, Monsieur Jean Perreault pour la préparation d'une stratégie de communication pour le site Web de la Ville, pour un montant de MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 500\$);

CONSIDÉRANT QUE la facture soumise par Monsieur Jean Perreault est de DEUX MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ DOLLARS (2 925\$);

CONSIDÉRANT QU'il a lieu d'approprier une somme additionnelle de MILLE QUATRE CENT VINGT-CINQ DOLLARS (1 425\$) afin de payer le dépassement de coût;

Sur la proposition de Dominique Parent

Appuyé par Jules Piette

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la trésorière à approprier la somme de MILLE QUATRE CENT VINGT-CINQ DOLLARS (1 425\$) afin de l'affecter au dépassement de coût du travail effectué par Monsieur Jean Perreault conformément à la résolution numéro 2011-08-371.

Votes en faveur : Dominique Parent, Jules Piette et Sébastien Landry

Vote contre : Louis Dandenault

Adoptée à la majorité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2012-01-29

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Dominique Parent
Appuyé par Jules Piette
IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 20h22.

Adoptée à l'unanimité

Charles Weldon
Maire suppléant

Me Jean-François D'Amour, notaire
Greffier